



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPES interne à affectation locale à Mayotte

Section : histoire et géographie

Session 2024

Rapport présenté par Patrick Gilli, président du jury, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Table des matières

I. Présentation du concours	3
1. Rappels généraux	3
Textes	
Calendrier	
Conseils aux futurs candidats	
2. Définition des épreuves	3
Épreuve écrite d'admissibilité	
Épreuve orale d'admission	
3. Programme du concours	5
4. Composition du jury	6
II. Quelques statistiques	6
1. Épreuve écrite d'admissibilité : quelques indicateurs chiffrés	
2. Épreuve orale d'admission : quelques indicateurs chiffrés	
III. Commentaires sur l'épreuve écrite d'admissibilité	7
1. Première partie : analyse de documents en histoire	7
2. Seconde partie : composition en géographie	11
IV. Commentaires sur l'épreuve orale d'admission	13

I. Présentation du concours

1. Rappels généraux

• Textes

Les concours externes et internes de recrutement avec affectation locale à Mayotte ont été institués par le décret MENH2031189D daté 3 février 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043092658>).

L'année 2023-2024 a été celle de la troisième session du concours en histoire-géographie.

• Calendrier

L'épreuve écrite de la session 2024 s'est tenue le 8 avril 2024. Les candidats ont été reçus sur les trois sites de Saint-Denis de la Réunion, Mamoudzou à Mayotte et le Service inter académique des examens et concours d'Ile de France à Arcueil.

L'organisation de la session d'oral prévoyait deux sites distincts, selon le choix des candidats :

- A Mayotte, sur le site du lycée des Lumières de Kaweni
- A Paris, sur le site du Lycée Montaigne.

La session d'oral s'est tenue du 18 au 21 juin 2024. Tous les admissibles de la session 2024 ayant passé leur épreuve écrite à Mayotte, toutes les épreuves orales se sont déroulées sur le site du lycée des Lumières de Kaweni à Mayotte. Aucun candidat admissible n'a passé ses épreuves orales à Paris.

Le jury tient à remercier particulièrement les services de la DGRH, le recteur de l'académie de Mayotte, les équipes de direction des deux établissements ainsi que l'ensemble de leurs personnels pour l'accueil réservé au jury et aux candidats. Cette disponibilité est indispensable à la bonne tenue d'un concours dont l'une des singularités est de se tenir simultanément sur plusieurs sites, le cas échéant.

Conseils aux futurs candidats

Il est vivement recommandé aux candidats de s'informer sur les modalités de passation du concours.

Les renseignements généraux et actualisés (conditions d'accès, typologie des épreuves, poursuite de carrière, etc.) sont donnés sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à l'adresse suivante : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid156623/les-concours-recrutementprofesseurs-certifies-affectes-mayotte.html>

Il est également nécessaire que les candidats approfondissent leur connaissance des programmes et des instructions officielles. De même le contenu scientifique et disciplinaire mérite toute leur attention.

2. Définition des épreuves

• Épreuve écrite d'admissibilité

Principes généraux

L'épreuve est notée de 0 à 20, la note 0 étant éliminatoire. Le fait de ne pas participer à l'épreuve ou à une partie de l'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas déposer le dossier de RAEP, support de l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Outre la maîtrise de la discipline, le jury tient compte dans sa notation, de la maîtrise de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

L'épreuve écrite d'histoire-géographie comporte deux parties :

- Une composition d'histoire ou de géographie, au choix du jury

- Une analyse de documents dans la discipline ne faisant pas l'objet de la composition
- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

Les candidats consacrent à chacune des parties le temps qui leur convient, dans la limite de l'horaire global imparti.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation de sorte que les deux disciplines sont évaluées à parité. Le programme de l'épreuve est constitué par de grandes questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes scolaires de l'enseignement secondaire (collège, lycée voies générale tronc commun et technologiques).

● Épreuve orale d'admission

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat et transmis au jury. Ce dossier n'est pas noté mais donne lieu à un sujet défini par le jury que le candidat devra traiter lors de l'oral (temps de préparation de 30 minutes).

◆ Composition du dossier de RAEP

Le dossier comporte **deux parties**.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, notamment dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation du numérique au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le jury invite le candidat, une fois la contextualisation réalisée, à développer plus particulièrement une séance de son choix (au sein de la séquence proposée) plutôt que les décrire toutes.

Le candidat peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle lui permettant d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents

publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites. Cette authenticité est attestée par la signature du chef d'établissement accompagnée du tampon de celui-ci.

◆ **Présentation du dossier :**

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée : dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

◆ **Déroulement de l'épreuve**

- Durée de préparation de l'épreuve : 30 minutes.
- Durée totale de l'épreuve : 60 minutes maximum.
- Coefficient 1

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve.

Première partie

- Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum échange avec le jury : 20 minutes).

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier (10 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (20 minutes). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et, le cas échéant, d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Seconde partie

- Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum ; entretien avec le jury : 20 minutes).

Elle consiste en un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée, ou toute autre activité professionnelle s'y rapportant.

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien comprend un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité au sein du système éducatif français et de ses particularités à Mayotte.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Remarque importante : lorsque la section du concours comporte plusieurs champs ou domaines disciplinaires, ce qui est le cas pour l'histoire et géographie, le jury peut déterminer un sujet en relation avec un champ ou domaine disciplinaire non abordé par le candidat au sein de son dossier de RAEP. De même, pour ces sections, l'entretien avec le jury peut, le cas échéant, être étendu au champ ou au domaine disciplinaire non abordé par le sujet choisi, ainsi qu'aux relations qui s'établissent entre eux.

3. Programme du concours

Le programme de l'épreuve d'admissibilité est constitué par de grandes questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes d'histoire-géographie du collège et du lycée (voies générale et technologique, hors spécialité HGGSP).

4. Composition du jury

Le jury du CAPES interne à affectation locale à Mayotte, section histoire et géographie, a été constitué pour la session 2024 de 21 personnes nommées par arrêté du ministre de l'Education nationale et de la jeunesse, publié à la date du 19 février 2024.

II. Eléments statistiques et ordres de grandeur : peu de candidats présents à l'épreuve écrite, mais une sélectivité maintenue

1. Épreuve écrite d'admissibilité

Lors de la session 2024, **8 postes** ont été ouverts au concours. **17 candidats** se sont présentés à l'épreuve écrite d'admissibilité. Le jury a retenu **7 admissibles**. La barre de l'admissibilité a été fixée à 09/20.

2. Épreuve orale d'admission

Sur les 7 candidats admissibles, 4 se sont présentés aux épreuves orales d'admission, tous au lycée des Lumières de Mamoudzou à Mayotte.

A l'issue de ses travaux de délibération menés le jeudi 20 juin 2024, le jury a décidé de retenir 3 candidats en fixant la barre d'admission à 9,5/20 (19/40). Le jury n'a pas proposé l'inscription de candidats sur liste complémentaire.

III. Analyses et commentaires sur l'épreuve écrite d'admissibilité¹

L'épreuve dure 5 heures et se compose de 2 parties : une analyse de documents et une dissertation. La première difficulté tient de ce fait à la gestion du temps.

1. Analyse de documents

L'analyse de documents en histoire portait sur « **Louis XIV et l'affirmation de l'Etat monarchique en France** ». Deux documents composaient le corpus.

a) Document 1 : Louis XIV décide de gouverner par lui-même après la mort de Mazarin (1661)

« Quant aux personnes qui devaient seconder mon travail, je résolus sur toutes choses de ne point prendre de premier ministre ; et si vous m'en croyez, mon fils, et tous vos successeurs après vous, le nom en sera pour jamais aboli en France, rien n'étant plus indigne que de voir d'un côté toutes les fonctions, et de l'autre le seul titre de roi [...] Dans les intérêts les plus importants de l'État, et les affaires secrètes, où le petit nombre de têtes est à désirer autant qu'autre chose, et qui seules demandoient plus de temps et plus d'application que toutes les autres ensemble, ne voulant pas les confier à un seul ministre, les trois que je crus y pouvoir servir le plus utilement furent Le Tellier, Fouquet et Lionne. [...] J'aurais pu sans doute jeter les yeux sur des gens de plus haute considération ; mais non pas qui eussent eu plus de capacité que ces trois ; et ce petit nombre, comme je vous l'ai déjà dit, me paraissait meilleur qu'un plus grand. Pour vous découvrir même toute ma pensée, il n'était pas de mon intérêt de prendre des sujets d'une qualité plus éminente. Il fallait, avant toutes choses, établir ma propre réputation, et faire connaître au public, par le rang même d'où je les prenais, que mon intention n'était pas de partager mon autorité avec eux [...]. Plusieurs se persuadaient que dans peu quelqu'un de ceux qui m'approchaient s'emparerait de mon esprit et de mes affaires. La plupart regardaient l'assiduité de mon travail comme une chaleur qui devait bientôt se ralentir ; et ceux qui voulaient en juger plus favorablement attendaient à se déterminer par les suites. Le temps a fait voir ce qu'il en fallait croire, et c'est ici la dixième année que je marche, comme il me semble, assez constamment dans la même route, ne relâchant rien de mon application ; informé de tout ; écoutant mes moindres sujets ; sachant à toute heure le nombre et la qualité de mes troupes, et l'état de mes places ; donnant incessamment mes ordres pour tous leurs besoins ; traitant immédiatement avec les ministres étrangers ; recevant et lisant les dépêches ; faisant moi-même une partie des réponses, et donnant à mes secrétaires la substance des autres ; réglant la recette et la dépense de mon État ; me faisant rendre compte directement par ceux que je mets dans les emplois importants ; tenant mes affaires aussi secrètes qu'aucun autre l'ait fait avant moi ; distribuant les grâces par mon propre choix, et retenant, si je ne me trompe, ceux qui me servent, quoique comblés de bienfaits pour eux-mêmes et pour les leurs, dans une modestie fort éloignée de l'élévation et du pouvoir des premiers ministres ».

Source : *Mémoires de Louis XIV. Le métier de roi*, Jean Longnon (éd.), Paris, Tallandier, 2001, « Mémoires pour l'année 1662 », livre premier, p. 44-50

Document 2 : Louis XIV «roi de guerre» (1673)

¹ Rappel : les sujets de l'épreuve écrite, en géographie et en histoire, sont téléchargeables à partir du site <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>. ² BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019



Source : Pierre Mignard, *Louis XIV vêtu à la romaine, couronné par la Victoire devant une vue de la ville de Maestricht en 1673*, Huile sur toile, 311 x 301 cm, Château de Versailles

Le sujet proposé aux candidats porte à la fois sur **un acteur incontournable**, Louis XIV, et **un processus central** de l'histoire de la France moderne, l'affirmation de l'État monarchique. Il invite à réfléchir à ce qui fait le lien entre les deux, à savoir la figure royale. Cette notion, qui implique la représentation que le roi se fait de son rôle à la tête de la France d'Ancien Régime et de l'État moderne, mais aussi celle qu'il veut donner à ses sujets, est au cœur des programmes d'histoire en vigueur, d'abord en classe de 5^e, niveau pour lequel l'approche privilégiée reste celle d'une figure royale incarnée (Thème 3, 3^e partie : *Du Prince de la Renaissance au roi absolu (François Ier, Henri IV, Louis XIV)*), mais aussi en Seconde où la question de la monarchie française est abordée à travers ses multiples dimensions, guerrière, administrative et socio-politique (Thème 3, Chap. 1 : *L'affirmation de l'État dans le royaume de France*).

● **Attendus méthodologiques :**

Outre le soin apporté à la rédaction, à la correction de la langue (respect des règles élémentaires de l'orthographe, de la syntaxe et de la grammaire) et à la précision du vocabulaire historique utilisé, le jury sera attentif au **respect des règles de méthode** suivantes :

- L'analyse pertinente du sujet, à travers la définition de ses termes et leur mise en relation, ainsi que son **bornage chronologique** : il s'agit d'expliquer pourquoi et comment Louis XIV entend gouverner lui-même l'État monarchique en France à partir de 1661, en mettant la figure royale au cœur de son fonctionnement et de ses représentations.
- **La mise en perspective critique des documents**, le prélèvement et le croisement des informations qu'ils fournissent au service du sujet : leur nature, leur source, le contexte de leur élaboration, leur contenu et leurs destinataires doivent être identifiés de manière à nourrir une analyse fondée sur la mobilisation de connaissances solidement maîtrisées (repères, acteurs, notions...).
- **La construction d'une analyse problématisée et structurée**, avec une introduction consacrée à la définition du sujet et à la formulation d'une problématique ; un développement organisé selon un plan justifié qui, sans malmener la chronologie, doit s'efforcer de croiser les documents de manière à restituer les dynamiques essentielles de l'histoire de l'État monarchique à cette date ; une conclusion permettant de répondre de manière synthétique à la problématique et proposant une ouverture (période suivante, comparaison...).

● **Attendus scientifiques :**

- **La maîtrise du tournant de 1661**, avec la fameuse « prise de pouvoir personnelle » par Louis XIV, c'est-à-dire le passage du régime du ministériat au gouvernement personnel du roi qui, n'entendant plus se contenter de régner, décide de gouverner sans premier ministre, c'est-à-dire avec seulement quelques ministres choisis : l'identification de quelques personnages historiques-clés, Mazarin voire la reine-mère Anne d'Autriche, Fouquet et Le Tellier voire Colbert, paraît naturellement incontournable, de même que, en arrière-plan, le rappel des enjeux essentiels de l'épisode de la Fronde (1648-53), fondateur pour le roi
- La compréhension du **modèle d'État centralisé** dont Louis XIV se présente comme l'orchestrateur implique bien sûr la maîtrise de la notion de Conseil et une connaissance élémentaire des rouages de la monarchie administrative dans ses différents domaines d'application (guerre, diplomatie, administration, finance...)
- **L'enjeu des relations entre le roi et la noblesse** qui donne son sens à ce tournant doit être également restitué: il s'agit d'exclure les Grands du Conseil (grands officiers et princes de sang qui y siégeaient de droit) au profit de ministres (secrétaires d'État, surintendant des finances) de moindre rang et choisis pour leurs compétences ; mais aussi de donner de la visibilité au roi auprès de sa noblesse, en réaffirmant sa supériorité et son rôle-clé de dispensateur des gratifications
- **La figure du roi de guerre**, dans son rôle effectif de roi stratège, de chef militaire présent sur les champs de bataille et sa représentation glorieuse de roi-cavalier « à la romaine » (armure, couronne de lauriers, etc...) doit naturellement être précisée, de même que peut être attendue une connaissance élémentaire

des guerres de conquête du règne de Louis XIV, élément essentiel du renforcement de l'État monarchique – mais aussi, à terme, des problèmes financiers du royaume.

- Plus généralement l'imagerie classique de la monarchie est censée être connue, dans ses attributs symboliques traditionnels (bâton de commandement fleurdelisé) et nouveaux (roi-Soleil), comme à travers sa mise en œuvre dans le programme iconographique du chantier de Versailles
- Les candidats ne peuvent enfin pas faire l'économie d'une réflexion critique sur les documents, en particulier le document 1, quant aux **limites de l'affirmation du pouvoir personnel du roi** : l'objectif des *Mémoires* destinés à l'éducation du Dauphin, s'il est censé être connu, est facilement déductible de l'extrait ; mais il est aussi nécessaire de mettre à distance l'expression très volontariste d'un Louis XIV qui prétend gouverner seul alors qu'il doit toujours s'appuyer sur sa noblesse.

Le jury a valorisé les éléments suivants :

- Une connaissance des phases du règne de Louis XIV, avec, a minima, l'installation postérieure à Versailles en 1682, et plus encore le tournant de la mort de Louvois en 1691 qui marque sans doute davantage la véritable prise de pouvoir personnelle par le roi, est un plus évident pour une approche critique des documents.
- L'importance des clientèles ministérielles menées par un Le Tellier ou un Colbert, le roi ayant moins un rôle de décideur que d'arbitre de leurs luttes d'influence, permet en effet de relativiser les affirmations du roi en 1661 ou en 1668-1672, dates de la rédaction des *Mémoires pour l'instruction du dauphin* Louis de France.
- La capacité à situer le document 2 dans le programme iconographique précis de la monarchie, à la fois celui conçu par Le Brun pour décorer la galerie des Glaces qui glorifie les hauts faits du roi de guerre jusqu'en 1678, mais aussi le celui, ultérieur, des statues équestres royales destinées à orner les places des villes de province, est également bienvenue.

• Proposition de problématique et de plan :

Pourquoi et comment Louis XIV a-t-il cherché à mettre la figure du roi au cœur de l'affirmation de l'État monarchique au début de son règne personnel ? Quelles ont-été cependant les limites de cette ambition ?

1. Le tournant de 1661 : un roi qui gouverne désormais sans premier ministre, en ses conseils, à la tête d'une monarchie de plus en plus administrative.
2. L'enjeu essentiel des relations avec la noblesse : réaffirmer de manière visible la supériorité de la figure royale sur un second ordre qui demeure indispensable au fonctionnement de l'État monarchique.
3. Le « roi de guerre », artisan du renforcement de l'État et vecteur de gloire privilégié pour un monarque désireux de mettre en scène son pouvoir souverain.

Le jury a relevé des écueils qui expliquent des notes ne permettant pas d'accéder à l'admissibilité :

- L'absence d'un regard critique sur l'affirmation de son pouvoir personnel par le roi, qui impliquerait une adhésion naïve à l'image traditionnelle de la « monarchie absolue », terme qui, sans être nécessairement à proscrire, doit être utilisé avec précaution.
- Une maîtrise approximative des repères et notions essentiels à la compréhension de la prise du pouvoir par Louis XIV.
- L'absence de mise en relation des documents, les notions de roi de guerre et de représentation de la figure royale constituant des ponts évidents pour un commentaire croisé, signes d'une maîtrise très imparfaite de la méthode de l'analyse.

Bibliographie indicative :

CORNETTE, Joël, *Histoire de la France : Absolutisme et Lumières. 1652-1783*, Hachette, Paris, 1992

Idem, *Le roi de guerre. Essai sur la souveraineté dans la France du Grand Siècle*, Payot, Paris, 1993

DREVILLON Hervé, *Les rois absolus (1630-1715) (Histoire de France sous la direction de Joël CORNETTE)*, Belin, Paris, 2011

SARMANT Thierry et STOLL Mathieu, *Régner et gouverner. Louis XIV et ses ministres*, Perrin, Paris, 2010

2. Composition en géographie

Sujet : La multifonctionnalité des espaces ruraux français

• Attendus méthodologiques

Cette épreuve permet **d'évaluer la maîtrise d'une culture générale disciplinaire**. Le candidat doit démontrer une maîtrise de notions géographiques fondamentales vues en Licence. Les sujets du concours s'inscrivent dans le cadre des thèmes des programmes du second degré, il est attendu des candidats une maîtrise plus particulière des notions fondamentales qui sous-tendent les contenus d'enseignement de géographie de la sixième à la terminale. Cela signifie qu'il est attendu une connaissance et une compréhension des définitions de ces grandes notions, ainsi que de leur trajectoire dans la discipline. **Une attention particulière devra être portée à la pertinence des exemples choisis** et à la capacité de conduire une démonstration à travers le développement de ceux-ci.

Il est attendu une copie structurée et rédigée, avec une introduction conduisant vers une problématique pertinente, un plan organisé en lien avec l'axe de problématisation retenu, et une conclusion.

Le jury est attentif au soin apporté à la rédaction. Les règles élémentaires d'orthographe, de grammaire et de syntaxe doivent être respectées, les noms propres mentionnés sans faute.

Sur le fond, les candidat(e)s doivent être capables de produire un raisonnement géographique. Cela implique :

- d'élaborer une problématique proprement géographique,
- de maîtriser les notions et le vocabulaire géographiques et de les mobiliser à bon escient,
- d'articuler les échelles,
- d'appuyer le raisonnement sur des exemples variés, précis, contextualisés, analysés et reliés,
- d'identifier les acteurs en jeu et la façon dont ils contribuent à la fabrique des territoires.

Le jury valorise les productions graphiques soignées, cohérentes avec le propos développé, qui respectent également les fondamentaux de la sémiologie graphique.

• Analyse du sujet

Le sujet, à l'échelle de la France et ainsi appelait une considération de la pluralité des outre-mers, nécessitait de d'identifier des critères pour caractériser les espaces ruraux. Trois critères pouvaient être retenus selon une approche de géographie thématique :

- fonctionnel : place plus ou moins importante de l'agriculture et des espaces cultivés ;
- paysager : discontinuité du bâti et part importante des paysages dits « naturels » ;
- démographique : faibles densités de population, néanmoins relatives car leur seuil varie en fonction des pays.

Plus spécifiquement dans le contexte français, la discussion des seuils statistiques permettant de distinguer le rural était attendu. Le seuil hérité des territoires hors unité urbaine (moins de 2000 habitants et/ou discontinuité du bâti de plus de 200m) pouvait être mentionné comme une première approche, en précisant que cela représente alors 88 % des communes en France et 33 % de la population selon la grille communale de densité de 2020. Toutefois, il convenait de le discuter pour considérer les profondes mutations qui mettent en évidence une limite entre urbain et rural toujours plus floue dans les territoires, ne serait qu'au travers de la relation au pôle urbain, notamment en termes d'emplois et de dépendances aux activités de transformation, de loisir, de

formation... Ainsi, l'analyse du sujet devait en arriver à la nécessité d'interroger la ruralité dans sa pluralité, par l'habiter, en distinguant trois grandes entrées permettant de questionner la diversité des espaces ruraux :

- Le gradient allant de l'hyper-ruralité (5% de la population française) à la périurbanité ;
- La dimension productive
- Les expressions de conflictualité, notamment environnementale, qui font des espaces ruraux des espaces du plein.

Cette réflexion initiale permet de donner tout son sens à la question de la multifonctionnalité qui constitue le prisme du questionnement des espaces ruraux posé par le sujet. Cette multifonctionnalité peut être abordée par les entrées suivantes :

- Diversité productive
 - Non exclusivité des activités agricoles
 - Une présence industrielle qui participe de la redéfinition de la ruralité via le salariat
 - Diversification touristique et loisir, les activités récréatives
 - Multiplicité des fonctions qui questionne la relation à l'urbain
- Productives
- Résidentielles principale/secondaire => la multirésidentialité
- Récréatives
 - Multiplicité des acteurs, un carrefour d'enjeux
- Acteurs institutionnels (locaux, nationaux, européens)
- Acteurs associatifs locaux
- Collectifs contestataires
 - Multiplicité des dispositifs d'aménagement, une recherche croissante de valorisation
- Zone de revitalisation rurale
- Pôle d'excellence rurale
- Espaces protégés (PNR/PN)
- Opération cœur de ville dans les villes petites et moyennes...

Cette analyse du sujet permet de proposer une problématisation autour d'un constat : La faible densité devient une ressource convoitée dans un contexte de profondes mutations des activités productives (notamment agricoles) et des populations (contraste entre vieillissement et renouvellement sur fond de périurbanisation). Les espaces ruraux sont des espaces du *plein*, ce qui contribue à flouter les seuils d'une distinction urbain/rural. En cela, la diversification accrue des fonctions des espaces ruraux s'exprime à travers des modes d'habiter parfois difficilement conciliables qui recomposent voire fragmentent les ruralités. La conciliation de ces ruralités constitue un enjeu fondamental des politiques d'aménagement.

• Proposition de plan

- I. La diversité des fonctions des espaces ruraux français
 - Des activités agricoles toujours présentes, diverses, qui structurent les paysages ;
 - Les mutations agricoles génèrent de nouvelles opportunités, et donc des débats de priorisation de l'attribution des ressources notamment en eau (+question énergétique, éoliennes etc) ;
 - Une diversification renouvelée des activités productives et récréatives, un renforcement des fonctions résidentielles.
- II. Les seuils de la ruralité en question
 - Une typologie de ruralités en fonction de la relation à l'urbain et des modes d'habiter ;
 - Questionner les limites du rural par le périurbain ;
 - Des espaces qui s'inventent comme des marges créatives : l'hyper-ruralité comme innovation sociale.
- III. Des espaces convoités, des espaces conflictuels
 - Valorisation des territoires et protection de la nature, un débat sur les finalités du « développement rural »
 - L'excellence rurale, la politique de compétitivité appliquée aux espaces ruraux dans le contexte européen
 - Une renaissance rurale ? La bivalence de l'intégration et de la marge

3. Principales remarques sur le contenu des compositions et des analyses de document

En remarque liminaire, le jury tient à souligner la nécessité d'étoffer le contenu des productions réalisées qui doivent démontrer une plus grande mobilisation des connaissances et une meilleure maîtrise de la méthodologie des épreuves. Cette remarque s'appuie sur le constat suivant :

- L'analyse et la compréhension des sujets est globalement insuffisante ce qui ne permet que trop rarement aux candidats de traiter la question dans son intégralité ;
- La problématisation et la construction d'un plan adapté reste trop souvent lacunaire, ce qui conduit parfois à une dérive du sujet qui ne permet plus aux candidats de répondre aux attendus ;
- Les notions élémentaires en histoire et en géographie sont insuffisamment maîtrisées par de nombreux candidats ;
- Dans la composition de géographie, le jury regrette l'absence quasi systématique de productions graphiques en appui du raisonnement mobilisé.

IV. Commentaires sur l'épreuve orale d'admission

● Déroulement de l'épreuve.

L'épreuve permet « de reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et d'apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète » (arrêté du 11 février 2021, publié au JORF du 16 février 2021). Si le dossier en lui-même ne fait pas l'objet d'une évaluation, il doit être constitué avec le plus grand soin.

Les candidats disposent de trente minutes de préparation pour aborder le sujet proposé par le jury en vue de la deuxième partie de l'oral (voir ci-après des exemples de sujets,). L'épreuve se décompose en deux moments, comme rappelé de manière détaillée ci-dessus :

- une présentation par le candidat du dossier de RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) d'une durée maximale de 10 minutes, suivie de 20 minutes d'échange avec le jury. Ce dossier est constitué par le candidat selon le texte de l'arrêté du 11 février 2021.
- une réponse organisée au sujet soumis par le jury, d'une durée maximale de 10 minutes, suivie de 20 minutes d'échange.

● Quelques points de vigilance

Le jury insiste à nouveau sur la nécessité d'une bonne connaissance des programmes du secondaire en histoire-géographie. Ces programmes doivent également guider la rédaction d'une partie du dossier de RAEP. Ils doivent pouvoir être mobilisés par les candidats de manière pertinente au moment de l'oral et pendant les moments d'échange avec le jury.

Le jury du concours attire l'attention des candidats sur un certain nombre de points de vigilance. Les programmes des cycles 3 et 4 depuis la rentrée 2020 comportent des modifications visant à renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable – BOEN numéro 31 du 30 juillet 2020. En géographie, l'accent est mis sur les objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.

Il est également indispensable que les candidats connaissent les adaptations des programmes d'enseignement d'histoire géographie dans les départements et régions d'outre-mer – BOEN numéro 11 du 16/03/2017 et BOEN numéro 30 du 23 juillet 2020.

Le jury est très attentif à la maîtrise des notions et des repères élémentaires de nos disciplines.

L'oral permet de vérifier si des candidats cumulant plusieurs années d'expérience professionnelle sont capables de décliner des objectifs d'apprentissage, une problématisation et d'indiquer précisément les compétences et les sous-compétences mises en œuvre. Pendant l'oral, une majorité de candidats montre des faiblesses persistantes : les candidats ont des difficultés à extraire de leur parcours des compétences significatives de leur professionnalité. Le jury attend une mise en exergue des éléments significatifs de leur parcours et de leur expérience en classe, plutôt que de rester dans une forme de « paraphrase » de leur dossier.

De même, il apparaît que les candidats sont en mesure de nommer la compétence mais ne sont pas toujours capables de montrer comment, avec des élèves, ils peuvent approfondir leur approche didactique en alignant les connaissances mobilisées, les objectifs d'apprentissages et leur problématisation avec une déclinaison très fine des sous-compétences. Un travail didactique rigoureux mené tout au long de l'année dans les préparations des séquences/séances mais aussi en classe, complété par des échanges avec des collègues d'autres niveaux

et les formateurs académiques, fait partie de la préparation au concours interne. Une approche de la mise en œuvre des programmes de collège et de lycée par les candidats fait partie du bagage didactique indispensable. Ceux-ci doivent s'approprier les compétences, les capacités, les découpages chronologiques et spatiaux mais aussi les grandes problématiques structurantes des programmes de l'enseignement secondaire.

• Remarques et conseils

Présentation du dossier de RAEP

Le jury recommande aux futurs candidats d'élaborer leur dossier au plus tôt dans l'année de préparation, sans attendre les résultats de l'admissibilité puis de s'en munir le jour de la passation de l'entretien. Ce dossier est une réalisation personnelle du candidat et non une production contenant des passages dont il ne serait pas l'auteur et dont il ne citerait pas les références. Le jury a pu déceler lors des échanges un manque d'appropriation d'informations scientifiques, didactiques et pédagogiques présentes dans le dossier et mises en avant comme le produit d'une réflexion personnelle.

En outre, durant les 10 minutes de présentation du dossier de RAEP, le candidat doit être attentif à faire émerger de ses expériences des compétences transférables dans l'exercice du métier d'enseignant. Il doit également convaincre le jury de sa capacité à s'engager dans une posture professionnelle et réflexive. Le jury tient à rappeler que le candidat doit prendre soin de ne pas faire un récit linéaire, sans recul, de la première partie du dossier. Ainsi, certains candidats évoquent en détail leur cursus d'études sans faire le lien avec le Référentiel de Compétences des Métiers du Professorat et de l'Éducation (BOEN du 25 juillet 2013). Par exemple, devant le jury, une expérience d'animation ne peut être simplement évoquée pour elle-même mais au contraire pour valoriser des compétences transférables en situation d'enseignement. Il en va de même pour toutes les autres expériences professionnelles des candidats.

La présentation de la réalisation pédagogique ne doit pas être l'occasion d'un exposé scientifique découplé de la mise en œuvre en classe. Le jury conseille aux candidats de bien veiller à s'appuyer sur le travail réel dans les classes afin de présenter des exemples vécus avec les élèves et de valoriser une réflexion issue de ces expériences. Il est important, en particulier, que le candidat soit en mesure d'expliquer au jury l'articulation des activités proposées aux élèves et des modalités d'évaluation. Il doit également être en capacité d'explicitier par des exemples ou situations concrètes les démarches professionnelles qu'il déclare mener et surtout pourquoi il les a précisément choisies. Le jury n'attend pas une liste des dispositifs pédagogiques existants, mais une réelle compréhension du contenu de ces dispositifs et une justification des choix réalisés. Les annexes au dossier, quand elles sont présentes, peuvent être utilement employées au cours de l'exposé afin d'étayer la démonstration. Cependant le jury attire l'attention des candidats sur des annexes parfois trop nombreuses et dont la pertinence n'est pas toujours démontrée par le candidat ni dans la construction globale du dossier ni lors des échanges à l'oral. Il serait judicieux que ces annexes soient plus réfléchies, et davantage reliées explicitement aux propos développés dans le RAEP.

Seconde partie de l'oral : réponse au sujet

Le sujet étant toujours formulé de manière interrogative, le jury insiste sur la nécessité d'une analyse rigoureuse de son intitulé afin d'éviter les développements sans fondement. L'exposé gagnera à être structuré autour d'un plan clairement annoncé par le candidat au début de sa prise de parole ; à faire référence aux textes réglementaires comme aux ressources scientifiques usuelles des enseignants d'histoire et de géographie ; à être encadré par une introduction et une conclusion pertinentes.

Le propos doit rester dans la mesure du possible là encore au plus près de l'expérience professionnelle du candidat, qui pourra faire des références à ses expériences passées, aux dispositifs et projets éducatifs qu'il connaît ainsi qu'aux partenaires sollicités. Il doit assurément démontrer ses qualités réflexives, notamment concernant ses choix pédagogiques et la mobilisation d'un raisonnement spécifique lié à nos disciplines, parfois absentes de certaines prestations. La maîtrise de savoirs et de savoir-faire, la capacité à mobiliser et définir les concepts-clé des programmes comme des outils de construction des leçons a fait défaut aux candidats.

Les moments d'échange avec le jury

Au cours de ces deux fois vingt minutes, la capacité des candidats à prendre en compte les attentes du jury et à proposer des réponses concises et précises est fortement appréciée. Les questions du jury sont l'occasion de préciser certains points de l'exposé et d'élargir les perspectives scientifiques et pédagogiques. Pendant ces

temps d'échange, les candidats doivent rester pleinement investis, concentrés et ouverts aux échanges. Le jury a apprécié la posture de nombreux candidats.

Cependant le jury déplore la fragilité des connaissances scientifiques de nombreux candidats qui ne sont pas en mesure de mobiliser facilement des définitions de notions centrales (patrimoine, ZEE, puissance, puissance maritime, valeurs et principes, transition, laïcité...), des auteurs incontournables tant en histoire qu'en géographie. La bonne connaissance des adaptations des programmes d'histoire-géographie à Mayotte par une majorité des candidats a été également appréciée. Ils doivent être au fait de l'existence de programmes adaptés inscrivant le territoire local et son environnement géographique au cœur des enseignements d'histoire, de géographie, d'EMC. (Voir *Bulletins officiels* n° 11 du 16-03-2017, n°30 du 27-7-2020 et n°30 du 29-7-2021, toujours d'actualité).

Le jury encourage les futurs candidats à s'entraîner à cette épreuve orale afin de gagner en fluidité et en aisance.

● Exemples de sujets donnés lors de la session 2024

- Comment traiteriez-vous « La France, une puissance maritime » en classe de Terminale générale à Mayotte ?
- Comment traiteriez-vous « L'énergie, l'eau : des ressources à ménager et à mieux utiliser » en classe de Cinquième à Mayotte ?
- Comment traiteriez-vous « L'ouverture Atlantique : les conséquences de la découverte du Nouveau Monde » en classe de Seconde à Mayotte ?
- Comment traiteriez-vous « La France et l'Europe dans le monde » en classe de Troisième à Mayotte ?